

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 décembre 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 24 décembre 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie de la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage, signée à Kaboul, le 22 décembre 2002, par l'Administration intérimaire de l'Afghanistan et les Gouvernements de la Chine, de la République islamique d'Iran, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, États voisins de l'Afghanistan (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la Déclaration ci-jointe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) A. G. Ravan **Farhâdi**



**Annexe à la lettre datée du 24 décembre 2002,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Afghanistan : Déclaration sur les relations de bon voisinage

L'Administration intérimaire de l'Afghanistan et les Gouvernements de la République populaire de Chine, de la République islamique d'Iran, de la République d'Ouzbékistan, de la République islamique du Pakistan, de la République du Tadjikistan et de la République du Turkménistan, États voisins de l'Afghanistan,

Convaincus que le peuple afghan devrait jouir de la sécurité, de la stabilité, de la prospérité, de l'intégrité territoriale, de la démocratie et des droits de l'homme après tant d'années de conflit, de souffrance et de privation,

Unis dans leur désir de paix et de stabilité pour la région,

Ayant la même détermination de vaincre le terrorisme, l'extrémisme et le trafic de stupéfiants,

Célébrant le premier anniversaire de l'établissement de la nouvelle Administration afghane à l'issue des pourparlers de Bonn ainsi que les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de Bonn, et conscients de la redoutable tâche que représentera l'instauration de la prospérité et de la stabilité,

Réaffirment solennellement leur attachement à des relations bilatérales constructives et fructueuses, fondées sur les principes de l'intégrité territoriale, du respect mutuel, des relations amicales, de la coopération et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun,

Se félicitent des efforts conjugués que l'ensemble de la communauté internationale déploie en vue d'appuyer la reconstruction de l'Afghanistan alors que ce pays est en train de reprendre sa place dans la communauté des nations, et se déclarent résolus à participer à ce processus,

Décident par ailleurs de porter la présente déclaration à l'attention du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et de mobiliser en sa faveur l'appui d'autres États.
